

LE PASSE SANITAIRE CA CHANGE QUOI DANS MA COMMUNE ?

Le PASSE SANITAIRE obligatoire à la médiathèque Jean Morette d'Amnéville, et reprise temporaire du CLIQUE ET COLLECTE !

En raison des mesures gouvernementales pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, la présentation d'une preuve sanitaire (numérique ou papier) est nécessaire pour accéder à la médiathèque Jean Morette de la ville.

Qu'est-ce que le passe sanitaire ?

Le « passe sanitaire » consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- certificat de vaccination, à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet
- test négatif RT-PCR, antigénique ou autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h
- certificat de rétablissement de la Covid-19 : test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Contrôle à l'entrée

Un contrôle est pratiqué à l'entrée de l'établissement, il concerne les personnes de 18 ans et +. En cas de refus ou de non-présentation du passe l'accès est refusé.

À noter : l'obligation de présentation du « passe sanitaire » pour les 12-17 ans entrera en vigueur le 30 septembre prochain.

Préservation des données personnelles

Pour le volet numérique, les personnes habilitées contrôlent le « passe sanitaire » via une opération de vérification/lecture, en local, grâce à l'application TousAntiCovid Verif (sur un smartphone professionnel) et sans conservation de données. Cette application possède le niveau de lecture « minimum » c'est-à-dire avec les informations « passe valide/invalidé » et « nom, prénom », « date de naissance », sans divulguer davantage d'information sanitaire.

Une solution temporaire pour faciliter l'accès à la culture : le CLIQUE ET COLLECTE

Consciente que la mise en œuvre du « passe sanitaire » peut parfois priver certains lecteurs et adhérents à l'accès à la médiathèque Jean Morette, la commune a décidé de renouveler temporairement le service CLIQUE ET COLLECTE **jusqu'au 30 septembre 2021**.

Pour en bénéficier, il suffit d'être à jour dans sa cotisation et de **réserver les documents** soit :

- par téléphone au 03 87 70 20 26 pendant les heures d'ouverture
- par courriel à mediatheque@amneville-les-thermes.com
- sur le catalogue du site internet de la médiathèque : www.mediatheque.amneville.com

Le retrait des documents se fera sur le parvis de la médiathèque aménagé uniquement **les mardis et samedis**, selon l'heure convenue lors de la réservation.